



SAINT- JUDOCE

LETTRE D'INFOS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2021

EN BREF

MAIRIE

02 96 27 41 59

Le Bourg, 22630 Saint-Judoce

Lundi, mardi, vendredi et samedi, 10 h - 12 h
mairiestjudoce@wanadoo.fr

URGENCES

**La mairie est équipée d'un défibrillateur.
Il se trouve sur la façade, près de la porte
du bureau du Maire, à gauche côté jardin.**

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

SANTÉ (Évran)

Cabinet médical	02 96 27 40 56
Cabinet kiné	02 96 27 47 32
Cabinet infirmier	02 96 27 49 60
Ambulances :	02 96 27 47 27
Pharmacie :	02 96 27 40 28
Podologue	02 96 27 43 04
Orthophoniste	02 96 27 57 93
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

DÉCHÈTERIE (Évran)

Lundi :	14 h 00 – 17 h 45
Mardi :	fermée
Mercredi :	08 h 45 – 12 h 30
Jeudi à samedi :	08 h 45 – 12 h 30
<u>et de</u>	14 h 00 – 17 h 45

- ◆ Participation financière école autres que RPI ;
- ◆ Adhésion Escale Fluviale de Bretagne ;
- ◆ Convention lutte contre les espèces invasives ;
- ◆ Adhésion – conseil en énergie partagée ;
- ◆ Complément inventaire cours d'eau ;
- ◆ Finances vote T.F.B. – T.F.N.B. ;
- ◆ Finances – budget principal – affectation de résultat ;
- ◆ Finances – budget principal – adoption du BP – exercice 2021 ;
- ◆ Informations diverses.



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021.

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Marie-Claire Cotteaux, Karen Boissière, Patrick Yver, Jérôme Nicolas, Sandra Charité, Michel Moy, Philippe Nogues, Francis Portero.
Était absente excusée : Sylvie Jaquet, qui avait remis un pouvoir.

POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Participation financière exercice 2020/2021 pour les écoles autres que le RPI :

Chaque année notre commune octroie aux écoles autres que celles du syndicat Les Faluns Jules Verne, une participation financière. Le Conseil municipal à l'unanimité a attribué :

A l'école Saint Jeanne d'Arc St-Domineuc (élémentaire) 1 x 456,92 €.

A l'école « La Chapelle Chaussée » (élémentaire) 1x 456,92 €.

Adhésion à l'association « Escales Fluviales de Bretagne » :

Le Conseil municipal, à l'unanimité a décidé d'adhérer à l'association « Escales Fluviales de Bretagne ». Le coût de cette adhésion s'élève, pour les communes ayant une population de 501 à 1 000 habitants à 212 €.

Lutte contre les espèces invasives – coopération intercommunale – convention de lutte coordonnée contre le frelon asiatique :

Le Conseil municipal, à l'unanimité a considéré qu'il y avait nécessité d'agir dans la lutte contre les espèces invasives et notamment celles des frelons asiatiques. Il a autorisé le Maire à signer des conventions de prestations des services avec Dinan Agglomération pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. La contribution financière est de 50% à la charge de la commune et 50% à la charge de Dinan Agglomération, de ce fait, il n'est réclamé aucune participation financière aux habitants de notre commune concernés par cette invasion.

Adhésion au service de « Conseil en Energie partagé » :

Le Conseil municipal, à l'unanimité a décidé d'adhérer au Conseil en Energie Partagée pour un montant de 0,42 € par habitant. Ce conseil est un service de Dinan Agglomération.

Cours d'eau – complément d'inventaire :

Dans le cadre du complément inventaire des cours d'eau, le secteur situé côté est de la voie communale n°1 du lieudit Le Paturet au lieudit Le Courtil Mélot n'avait pas été expertisé. Au vu de son état, un agent assermenté de l'Etat, en l'occurrence un agent de l'Office Français pour la biodiversité était recommandé. En présence des exploitants et propriétaires concernés, ce complément d'inventaire a eu lieu le 5 mars 2021. L'expertise a conclu qu'il s'agissait d'un cours d'eau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé l'inventaire complémentaire des cours d'eau sur la commune de St-Judoce.

Finances – vote de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti.

Le Conseil municipal, à l'unanimité a décidé de ne pas augmenter ces taxes qui sont maintenues à 12,78 % pour la commune sur les propriétés bâties, et de 50,22 % sur les propriétés non bâties, le taux de 19,53 % restant un taux figé pour le département.

Finances – budget principal – affectation de résultat de 2020 au budget primitif 2021 :

L'excédent de la section fonctionnement s'élève à 128 203,92 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité a décidé d'affecter cet excédent à la section « Recettes fonctionnement ».

Finances – budget principal – adoption du budget primitif – exercice 2021 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité a approuvé le budget primitif de l'exercice 2021.

INFORMATIONS GENERALES :

Concours de Pâques : Une quinzaine d'enfants de 3 à 15 ans ont participé au concours de Pâques en nous confiant pour quelques jours leur création. Mme Dominique RAVIART et M. Ian GILS, jury, ont eu la difficile tâche de choisir les trois meilleures réalisations par tranche d'âge. Trois enfants ont reçu un joli panier garni de chocolats et livres. La municipalité a remis également à chacun des participants un beau sachet d'œufs en chocolat. Merci à tous pour votre participation et bravo à tous ces petits artistes.

L'Association EPAL (Brest-Rennes-Nantes) recrute des accompagnateurs(trices) prêts(es) à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des enfants et adultes en situation de handicap. Si vous êtes disponibles et intéressés, vous trouverez tous renseignements utiles sur : <https://www.epal.asso.fr/le-recrutement-des-responsables-et-animateurs-pour-personnes-handicapees-adultes.php>
Service National Universel promotion 2021 : Il s'adresse à tous les jeunes Français nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite. La date de clôture des inscriptions est le 20 avril 2021. Tous renseignements utiles sur : <https://www.snu.gouv.fr>

La mission locale du Pays de Dinan (Steredenn Dinan) organise des Prépas Avenir :

- un parcours « je concrétise » secteur vente et commerce débutera le 6 avril 2021,
- initiation à l'entrepreneuriat éco-responsable , social et solidaire (module pré-qualifiant) du 6 avril au 28 avril 2021,
- formation qualifiante CREOPSS entrepreneur(e) de projet éco-responsable, social et solidaire du 10 mai au 12 octobre 2021.
Contact 02.96.85.32.67 www.ml-paysdedinan.fr

COVID 19 : La Préfecture des Côtes d'Armor fait un point sur la situation sanitaire en Bretagne et dans les Côtes d'Armor, les indicateurs sont en hausse, une accélération de la campagne de vaccination se poursuit. Le renforcement des mesures réglementaire est applicable dans le département jusqu'au 7 avril 2021 :

- port du masque obligatoire pour tout piéton de onze ans et plus sur le territoire des Côtes d'Armor,
- la consommation sur la voie publique de boissons alcoolisées du 3^{ème} au 5^{ème} groupe est interdite sur l'ensemble du département,
- l'utilisation de musique amplifiée est interdite sur la voie publique et sur l'ensemble du département, les vide-greniers, brocantes, braderies et déballages sont interdits.